

Avis adopté

Séance plénière du 28 mai 2024

Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique

Déclaration du groupe Familles

« On n'est jamais heureux que dans le bonheur qu'on donne. Donner, c'est recevoir. » 70 ans après l'appel de l'abbé Pierre, le présent avis donne de la voix pour alerter sur l'indispensable soutien à apporter aux associations par un financement renforcé et pérenne, sources de bien commun. Le message sous-jacent est aussi clair : stop à la sous-traitance pour le compte de l'Etat ou des collectivités publiques par des mécanismes d'appel d'offre ou d'appel à manifestation d'intérêt et vive l'indépendance des associations pour mener à bien les missions d'intérêt général qu'elles conduisent au service de toutes et tous.

Pour revenir aux sources et aux valeurs du modèle associatif et l'ancrer dans les enjeux du 21e siècle, l'avis formule 20 préconisations que le groupe Familles soutient et en retient trois plus particulièrement.

La première sur la mesure de l'utilité sociale par des travaux de recherche approfondis est une nécessité. Pour preuve, en 2020, l'inter-fédération des associations mandataires de la protection juridique des majeurs a fait réaliser une étude d'impact par un cabinet indépendant aux résultats sans appel : un total de gains socio-économiques de plus d'un milliard d'euros par an pour un budget 684 millions d'euros. Pour les bénéficiaires très concrètement, la réduction de la pauvreté et du sans-abrisme sont les résultats de l'action des associations mandataires.

La préconisation 8 permet à toutes et tous de donner à une association avec une reconnaissance de la Nation par l'intermédiaire d'un crédit d'impôt et non plus seulement d'une réduction d'impôt.

Enfin, les associations pour mener à bien leurs actions dans l'intérêt général ont besoin de stabilité et de visibilité au-delà du court terme. La pluri-annualité des financements et subventions doit donc être garantie pour ce faire.

Le groupe Familles a adopté l'avis.